

L'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

1ÈRE ÉDITION

BULETIN D'INFORMATION

ÉTÉ 2023



BREAKING DOWN BARRIERS



QU'EST-CE QUE LAPHO?

La loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) est une loi établie par le gouvernement de l'Ontario pour développer et mettre en œuvre des normes d'accessibilité pour le gouvernement, les entreprises, les organisations à but non lucratif et le secteur public. Outre les attentes spécifiques, elle met l'accent sur les exigences relatives aux processus, telles que la formation accessible pour les équipes et les pratiques d'emploi accessibles.

Breaking Down Barriers soutient les personnes vivant avec divers handicaps depuis plus de 38 ans et est bien placé pour être une ressource importante pour toute personne ayant besoin d'informations ou de conseils.

Le projet "commencez la conversation de la LAPHO 2025" de BDB fournit :

- **une série d'activités éducatives destinées au secteur privé et aux communautés des comtés de Simcoe, Grey et Bruce**
- **ateliers d'information**
- **des examens et des recommandations sur l'accessibilité sur place, notamment en ce qui concerne le stationnement, les entrées des bâtiments, les rampes d'accès, les trottoirs, l'espace libre au sol pour la manœuvre des fauteuils roulants, les objets saillants, les fontaines à boire, les toilettes et les ascenseurs.**



Ce projet a été rendu possible par:



Questions et réponses sur LAPHO

Qui est responsable de veiller au respect de la LAPHO?

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario est responsable de l'application de la conformité et peut prendre des mesures pour s'assurer que les entreprises et les organisations respectent la loi.

Comment savoir si la LAPHO s'applique à moi?

La LAPHO s'applique aux organisations relevant de la compétence provinciale. Il s'agit notamment d'agences ou de ministères municipaux ou provinciaux, d'organisations à but non lucratif et d'entreprises. Ces organisations sont appelées "organisations obligées".

Si une "organisation obligée" emploie au moins une personne, elle est tenue de se conformer aux exigences et aux délais obligatoires.

Quelle est la définition d'une petite ou d'une grande organisation?

Une petite organisation compte de 1 à 49 employés. Une grande organisation est définie comme une organisation comptant plus de 50 employés.

LAPHO est-elle une loi?

L'AODA est une loi qui vise à faire de l'Ontario une province sans barrières ou totalement accessible d'ici 2025.

Comment la province définit-elle un obstacle?

La LAPHO stipule que les barrières sont tout ce qui empêche la participation pleine et égale des personnes handicapées à la société.

Comment les entreprises peuvent-elles garantir l'inclusion?

La LAPHO demande... "aux organisations tenues d'identifier, de supprimer et/ou de prévenir les obstacles à la pleine intégration et à la participation des personnes handicapées dans la société".

Comment la LAPHO définit-elle le handicap?

Un handicap est un état physique ou mental qui limite les mouvements, les sens ou les activités d'une personne. La LAPHO utilise la même définition du handicap que le Code des droits de l'homme de l'Ontario.

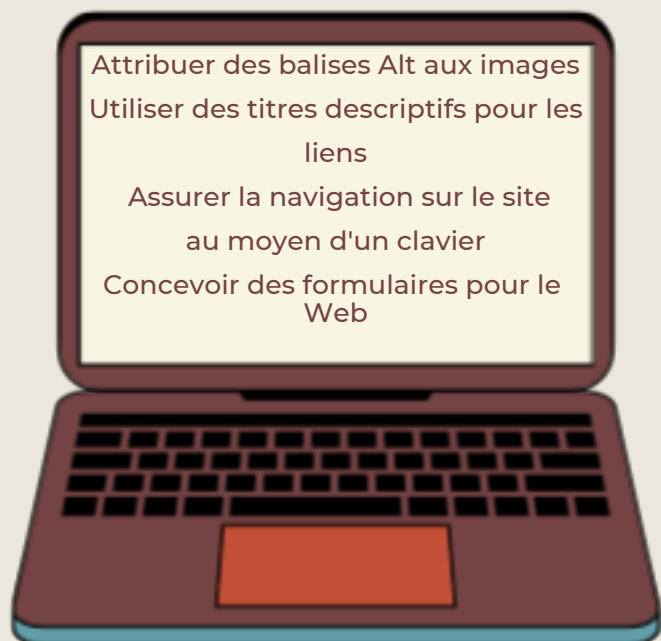
SITES WEB ACCESSIBLES

L'internet joue un rôle essentiel dans notre vie quotidienne. Saviez-vous que près de 94 % de la population canadienne a l'accès à l'internet ?

Nombreux sont ceux qui utilisent l'internet pour se connecter à des services, des produits et des informations. Imaginez qu'une personne handicapée ne puisse pas accéder facilement à des services importants.

Selon le ministère des personnes âgées et de l'accessibilité, près d'une personne sur quatre en Ontario vit avec un handicap. Plus de 40 % de cette population a plus de 65 ans. Les entreprises et les organisations qui sont accessibles et inclusives contribuent à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services, aux produits et aux informations, ce qui peut apporter de nouveaux clients à votre entreprise.

L'accessibilité des sites Web n'est pas seulement une question de bon sens commercial, c'est aussi la loi en Ontario. Il suffit de faire une recherche sur les sites Web accessibles sur l'Internet pour trouver un large éventail de ressources et de services à votre disposition.



L'accessibilité du web s'applique à tous les handicaps qui affectent l'accès au web, y compris les handicaps auditifs, cognitifs, neurologiques, physiques, vocaux et visuels.

LE BDB EST LÀ POUR VOUS AIDER

La subvention provinciale, le programme InterAction pour le changement, soutient notre projet "Commencez la conversation de la LAPHO 2025" en reconnaissant l'importance d'entreprises et de services à la clientèle inclusifs et accessibles pour toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Nous sommes là pour vous aider, avec des conseils, des examens sur place et des recommandations, et pour être votre ressource dans vos efforts pour vous conformer à la loi.








Nous apprécions tous les efforts déployés pour pour se conformer à la LAPHO d'ici 2025.

C'est pourquoi notre initiative "Le pouce en l'air" s'inscrit dans le cadre de l'appréciation et de la sensibilisation du public de BDB. de l'appréciation et de la sensibilisation du public par BDB publique des entreprises et des lieux d'exploitation accessibles. d'exploitation.

Lorsque les entreprises mettent en place des dispositifs d'accessibilité, BDB le reconnaît en fournissant un autocollant "Le pouce en l'air !" à apposer sur les vitrines ou dans les zones publiques de l'entreprise. C'est une autre façon de soutenir et de promouvoir l'importance accordée à l'accessibilité pour toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités.



Breaking Down Barriers, ILRC

-  breakingdownbarriers.ca
-  (705) 445-1543 ext *301
-  234 Ste. Marie St. Collingwood, ON
-  (Facebook) BDBCollingwood
-  (Instagram) @breakingdownbarriers
-  (Twitter) @bdbcollingwood
-  (LinkedIn) breaking-down-barriers

Ce projet a été rendu possible par:

